LE PECQ

LE VÉSINET

CHATOU

CROISSY-SUR-SEINE

LE PORT-
-MARLY

LOUVECIENNES

BOUGIVAL

PR52.00
26,63 mNGF

PR44.00
27,76 mNGF

PR44.25
27,74 mNGF

PR44.60
27,74 mNGF

PR44.79
27,74 mNGF

PR45.00
27,49 mNGF

PR46.00
27,45 mNGF

PR47.00
27,41 mNGF

PR47.50
27,39 mNGF

maître d'ouvrage

préfecture des Yvelines

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES YVELINES
direction du développement durable
1, rue Jean Rondeau
78000 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.39.49.78.00

plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

vallée de la Seine et de l'Oise

département des Yvelines

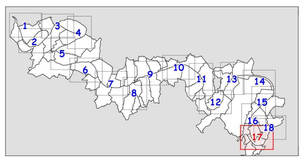

plan de zonage réglementaire - planche n°17/18

communes : Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Le Port-Marly, Louveciennes

maître d'oeuvre

direction départementale de l'équipement et de l'agriculture Yvelines
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35, rue de Noailles - BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.30.84.30.00

service de navigation de la Seine arrondissement des boucles de la Seine
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
23, Av de la Loge - BP 52
78380 BOUGIVAL
Tél. : 01.30.18.23.45

mise en révision prescrite par arrêté du : 28/07/1998
plan approuvé le : 30/06/2007

échelle : 1/5.000e

édition du : juin 2007

LÉGENDES

RÉFÉRENCES HYDRAULIQUES :

PR90.00
22,82 mNGF Cote des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de la crue de 1910 au Point de Référence (PR) 90.00

Altitudes exprimées en m NGF normal (IGN 69)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE PPRI :

- Zone marron : secteur inondable situé en zone de grands écoulements
- Zone verte : secteur inondable non bâti, ou bâti dispersé ou obsolète soumis aux aléas modérés (entre 0 et 1 m d'eau), forts (entre 1 et 2 m) et très forts (plus de 2 m)
- Zone verte indicée (A, B et C)
- Zone rouge foncé : centre urbain et autre zone urbanisée exposés à des aléas très forts (plus de 2 m d'eau)
- Zone rouge clair : zone urbanisée hors centre urbain exposée à des aléas forts (entre 1 et 2 m)
- Zone bleue : centre urbain exposés aux aléas modérés ou forts (entre 0 et 2 m) et autre zone urbanisée exposée aux aléas modérés (entre 0 et 1 m)
- Zone bleue indicée (A, B et C) : zone supportant des enjeux économiques régionaux ou nationaux quels que soient les aléas

LIMITES ADMINISTRATIVES :

- Limite communale
- Limite départementale

Sources des données : DDEA78 et SNS
Fond cartographique numérique : BD Topo® Pays IGN
Cartographie : DDEA78/SG/SI